

**AVIS PUBLIC
AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER
UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE**

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 29 août 2016, le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent a adopté, à la séance ordinaire du 6 septembre 2016, le second projet de règlement numéro **RCA06-08-0001-92** modifiant le règlement RCA06-08-0001 sur le zonage et le second projet de résolution approuvant le projet particulier visant à autoriser la démolition d'un bâtiment résidentiel existant aux 5495-5497, boulevard Henri-Bourassa, et la construction d'un bâtiment mixte sur le lot 2 376 287 au cadastre du Québec en vertu du **Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble** (RCA10-08-5).

Ces seconds projets contiennent les dispositions suivantes qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Le second projet de règlement numéro **RCA08-08-0001-92** a pour objet de :

- Modifier les normes de stationnement pour les établissements commerciaux dans les projets d'ensemble mixtes du secteur Bois-Franc et permettre les terrasses commerciales. Cette disposition est susceptible d'approbation référendaire et affecte toutes les zones de l'arrondissement où l'article 5.37 est applicable. Une demande peut provenir de toutes ces zones et de toutes zones contiguës à celles-ci;
- Modifier les normes relatives à l'affichage directionnel, les normes relatives à l'affichage sur poteau et sur socle en milieu urbain, certaines normes afin de régir l'affichage en vitrine pour certains établissements commerciaux et de services, modifier le calcul de la superficie de l'affichage et les délais d'affichage d'une enseigne annonçant la mise en vente ou la location d'un terrain ou d'un bâtiment. Ces dispositions ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire;
- Agrandir la zone H03-038 à même la zone P03-032, de telle sorte que les classes d'usage unifamiliale (h1) et bifamiliale (h2) soient autorisés sur les lots 2 378 592 et 2 378 638. Cette disposition est susceptible d'approbation référendaire et affecte les zones H03-038 et P03-032 délimitées approximativement au nord, par la rue Noorduyn et le chemin de fer, à l'est par les rues Toupin, Létang et Murette, au sud par la rue Saint-Charles et le Boulevard Henri-Bourassa et à l'ouest par la limite arrière des propriétés du 2225 au 3233, rue Sartelon. Une demande peut provenir des zones H03-038 et P03-032 et de toutes zones contiguës à celles-ci;
- Créer la zone P16-046 à même la zone S16-007 afin de permettre la classe d'usages Parc (P1) sur le lot 2 190 602 ainsi que l'ajout d'une disposition spéciale afin de permettre certains usages et constructions. Ces dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire et affecte la zone S16-007 délimitée approximativement au nord par le boulevard de la Côte-Vertu, le boulevard Décarie à l'est, la rue Gohier à l'ouest et le boulevard Edouard-Laurin au sud. Une demande peut provenir de la zone S16-007 et de toutes zones contiguës à celle-ci.

Le second projet de résolution approuvant le projet particulier visant à autoriser la démolition d'un bâtiment résidentiel existant au 5495-5497, boulevard Henri-Bourassa, et la construction d'un bâtiment mixte sur le lot 2 376 287 au cadastre du Québec en vertu du **Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble** (RCA10-08-5), a pour objet de :

- Déroger au règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, notamment aux normes régissant l'usage, la structure de bâtiment, la hauteur, le coefficient d'occupation du sol maximal, les marges minimales avant, arrière et latérales et le stationnement. Ces dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire et affectent la zone H03-035 délimitée approximativement au nord, par l'emprise ferroviaire de la ligne Deux-Montagnes, au sud, par le boulevard Henri-Bourassa, à l'est, par la ligne latérale est de la propriété sise au 5375, boulevard Henri-Bourassa et à l'ouest, par la ligne latérale ouest de la propriété sise au 5555, boulevard Henri-Bourassa. Une demande peut provenir de la zone H03-035 et de toutes les zones contiguës à celle-ci.

Pour être valide, toute demande doit:

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau du secrétariat d'arrondissement dans les huit jours du présent avis;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau du secrétariat d'arrondissement, aux heures habituelles de bureau.

Dans le cas où aucune demande valide n'a été reçue à l'égard des seconds projets de règlement et de résolution, ces dispositions pourront être incluses dans un règlement ou une résolution qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

Les seconds projets de règlement et de résolution peuvent être consultés au Bureau du citoyen, au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, H4M 2M7, aux heures habituelles de bureau.

Montréal, le 14 septembre 2016

Isabelle Bastien, avocate
Secrétaire du conseil d'arrondissement

**PUBLIC NOTICE
TO THE INTERESTED PERSONS ENTITLED TO
SIGN AN APPLICATION FOR AN APPROVAL BY WAY OF REFERENDUM**

Following the public consultation meeting held on August 29, 2016, the Council of the Borough of Saint-Laurent adopted, at the general meeting of September 6, 2016, the second draft by-law number **RCA06-08-0001-92** modifying by-law RCA06-08-0001 on zoning and a second draft resolution for a **particular project for the demolition of a residential building** at 5495-5497, boulevard Henri-Bourassa, and the construction of a mixed building on lot 2 376 287, according to by-law number RCA10-08-5

This said second draft by-law and resolution contain provisions which may cause interested persons to request that the by-law containing such provisions be submitted to their approval in conformity with the Act Respecting Elections and Referendums in Municipalities.

The object of second draft by-law **RCA08-08-0001-92** is to :

- Modify provisions on parking for commercial buildings in mixed projects in Bois-Franc sector and permit commercial terraces. This provision is likely to need public approval by referendum and affects all zones where article 5.37 is applicable. A request may come from all those zones and the adjacent zones;
- Modify provisions on directional display, signs on post and on base in urban area, provisions to rule display for commercial buildings, the calculation of the display area and the delay for a sign announcing the sale or rental of a land or a building. These provisions are not likely to need public approval by referendum;
- Enlarge zone H03-038 from zone P03-032, in a way that the classes of uses single-family and bi-family dwellings are authorized on lots 2 378 592 and 2 378 638. This provision is likely to need public approval by referendum and affects zones H03-038 and P03-032 approximately delimited to the north, by rue Noorduyn and the railway, to the east by rues Toupin, Létang and Murette, to the south by rue Saint-Charles and boulevard Henri-Bourassa and to the west by the rear limit of the properties located from 2225 to 3233, rue Sartelon. A request may come from zones H03-038 and P03-032 and all the adjacent zones;
- Create zone P16-046 from zone S16-007 to permit the class of uses Parc (P1) on lot 2 190 602 and the adding of a special provision to permit certain uses and constructions. These provisions are likely to need public approval by referendum and affect zone S16-007, approximately delimited to the north by boulevard de la Côte-Vertu, to the east by boulevard Décarie, to the west by rue Gohier and to the south by boulevard Edouard-Laurin. A request may come from zone S16-007 and all the adjacent zones.

The second draft resolution for a **particular project for the demolition of a residential building** at 5495-5497, boulevard Henri-Bourassa, and the construction of a mixed building on lot 2 376 287, according to by-law number RCA10-08-5 is to:

- Derogate to by-law RCA08-08-0001 on zoning, including provisions on use, building structure, height, maximal floor space index, minimal front, rear and lateral setbacks, and parking. These provisions are likely to need public approval by referendum and affect zone H03-035 approximately delimited to the north by the right-of-way of Deux-Montagnes railway line, to the south by boulevard Henri-Bourassa, to the east by the lateral line of the property located at 5375, boulevard Henri-Bourassa and to the west by the lateral west line of the property located at 5555, boulevard Henri-Bourassa. A request may come from zone H03-035 and all the adjacent zones.

An application, in order to be valid, must:

- state clearly the provision to which it refers and the zone from which it originates;
- be received at the Bureau of the Secretary of the Borough of Saint-Laurent within eight days of the present notice;
- be signed by at least 12 interested persons in a zone in which there are more than 21 interested persons, or, in other cases, by a majority of the interested persons.

The information allowing to determine who are the interested persons having the right to sign an application may be obtained at the Bureau of the Secretary of the Borough of Saint-Laurent, during the regular office hours.

Where no valid application is received in respect to the second draft by-law and the second draft resolution, the provisions may be included in a by-law or a resolution that is not required to be submitted for the approval of the qualified voters.

These second draft by-law and resolution may be consulted at the Borough of Saint-Laurent, at 777, Marcel-Laurin Boulevard, Saint-Laurent, H4M 2M7, during the regular office hours.

Montréal, September 14, 2016

Isabelle Bastien, lawyer
Secretary-of the Borough Council